

PROJET DE CONTOURNEMENT SUD DE L'AGGLOMÉRATION DE SHERBROOKE DANS LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE



DÉPOSÉ AU BAPE

SEPTEMBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Fédération de l'UPA-Estrie.....	1
Notre intérêt pour le projet	1
Nos préoccupations	2
Le contexte général au Québec	2
L'agriculture dans l'économie.....	2
Le revenu.....	3
Le nombre d'entreprises	3
La relève.....	3
Le territoire agricole	3
Le contexte estrien	4
L'étalement urbain	4
Les entreprises agricoles	5
Notre position.....	5
Les recommandations de la fédération	6
Conclusion	8

Présentation de la Fédération de l'UPA-Estrie

La Fédération de l'UPA-Estrie a été fondée en 1932, dans le but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. La Fédération de l'UPA-Estrie regroupe plus de 4 000 productrices et producteurs agricoles. Les 2 800 entreprises agricoles de l'Estrie sont ainsi représentées selon leur emplacement (onze syndicats de base) et leur type de production (neuf syndicats spécialisés).

La fédération travaille sur des dossiers touchant l'ensemble des producteurs agricoles tels l'environnement, le développement régional, la formation professionnelle, la fiscalité, la main-d'œuvre, l'aménagement du territoire et l'agroenvironnement.

Les syndicats spécialisés travaillent à l'organisation d'une mise en marché mieux ordonnée et au développement de la production.

Notre intérêt pour le projet

La Fédération de l'UPA-Estrie est directement concernée par le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410. C'est pourquoi la fédération a demandé la tenue d'une audience publique et y a participé activement.

Tel que présenté par le promoteur, le projet aurait un impact important sur le territoire et les activités agricoles et plus particulièrement sur trois entreprises agricoles (Ferme Sainte-Catherine, Ferme Fairview et le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada) qui sont touchées par le tracé proposé par le promoteur. Comme le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est à quelques détails près d'une entente avec le promoteur, le contenu du présent mémoire portera une attention particulière aux deux autres entreprises.

Nos préoccupations

Le contexte général au Québec

L'agriculture dans l'économie

En 2002, près d'un emploi sur huit est généré par l'industrie bioalimentaire.

Au total, les immobilisations de l'industrie bioalimentaire ont atteint plus de 1,9 milliard de dollars en 2002 et représentaient 7,3 % de l'ensemble des immobilisations non résidentielles de l'économie québécoise. Le niveau global des immobilisations de l'industrie bioalimentaire a connu une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

Elle joue un rôle considérable pour la vitalité économique de plusieurs régions du Québec, dont la région de l'Estrie.

Créatrice d'emplois, génératrice d'une grande valeur ajoutée, responsable d'importants investissements, l'industrie bioalimentaire dans les régions contribue, année après année, à la richesse collective. De plus, elle joue toujours un rôle déterminant dans la conservation du patrimoine, dans l'occupation du territoire et dans le maintien du tissu social en région.

L'industrie bioalimentaire québécoise a généré, en 2002, des recettes provenant du marché d'un peu plus de 5 milliards de dollars, soit d'au moins 200 M\$ dans 8 des 17 régions administratives.

De 1992 à 2002, la valeur des exportations agroalimentaires québécoises s'est accrue de 185 %, atteignant 3,55 milliards de dollars.

Au Québec, les six secteurs industriels les plus importants sont : les aliments (12 G\$), la première transformation des métaux (11 G\$), le matériel de transport (10 G\$), le papier (9 G\$), les produits chimiques (7 G\$), et le bois (7 G\$).

Les dépenses nettes d'exploitation, en 2002, des entreprises agricoles québécoises s'élevaient à 4,6 milliards \$, une augmentation de 4 % par rapport à celles de l'année précédente.

Au Québec, la valeur du capital agricole (en excluant les quotas) a continué de croître pour atteindre 21 milliards \$

Le revenu

Le revenu net des agricultrices et des agriculteurs québécois est à son plus bas niveau des 20 dernières années.

Dans un premier temps, il est important de souligner que le nombre d'entreprises agricoles est en diminution aux niveaux provincial, régional et local.

Le nombre d'entreprises

Au Québec, en 1993, il y avait 38 264 entreprises agricoles déclarant plus de 5 000\$ de revenu. En 2003, il n'en restait plus que 28 424, soit une baisse de près de 26% ou 3 fermes par jour.

La relève

Un autre des grands défis de notre secteur est de s'assurer d'une relève. Celle-ci, toujours présente et intéressée, se questionne toutefois sur son avenir. Elle voit les propriétaires actuels d'entreprise agricole stressés par les échéanciers financiers à rencontrer, les normes de toutes sortes à respecter, la météo à tenir compte, la main-d'œuvre à trouver, et les profits inexistantes.

Le territoire agricole

Contrairement aux autres usages, les terrains d'une entreprise agricole sont les principaux outils de production. De plus, les normes environnementales de plus en plus exigeantes pour le secteur agricole donnent à chaque parcelle de terre une importance souvent vitale à l'entreprise.

À l'échelle de la province, c'est l'équivalent de la superficie de l'île de Montréal qui est perdue à chaque dix ans par le monde agricole. Que ce soit les exclusions ou les autorisations pour des fins résidentielles, commerciales, industrielles ou pour des projets tels que les lignes électrique ou les nouvelles routes, le territoire agricole de bonne qualité, qui ne représente que moins de 2% de la superficie totale du Québec est sans cesse agressé.

Lorsque vient le temps de développer de grands projets, les producteurs agricoles et forestiers sont souvent touchés. La ligne de 735 KV d'Hydro-Québec, le Gazoduc TQM, l'implantation d'éoliennes, les multiples agrandissements de périmètres urbains à même les meilleures terres au Québec n'en sont que quelques exemples.

Nous comprenons que le promoteur n'ait pas le choix, lors de la réalisation d'un tel projet, et qu'il y aura des impacts collectifs (milieux humides, cours d'eau, déboisement, etc.). Toutefois, il est clair que les citoyens les plus touchés de manière individuelle sont les propriétaires des fermes Fairview et Ste-Catherine.

Le contexte estrien

L'étalement urbain

En plus des pertes nettes en termes de sols agricoles, de nombreux dommages collatéraux accompagnent les projets de développement routier. Comme les instances municipales ne sont pas liées directement aux décisions des ministères provinciaux, il est important de bien encadrer les projets afin d'éviter les impacts négatifs indirects sur le territoire et les activités agricoles.

L'étalement urbain est une des conséquences les plus craintes par le monde agricole. Bien que le promoteur prévoie une servitude de non-accès sur toute la longueur du tracé, la fédération demeure craintive. En effet, le promoteur n'est pas à l'abri des interventions politiques. Plusieurs exemples sur le territoire de la ville de Sherbrooke peuvent le prouver, telle la bretelle de la 410 à la hauteur de Portland.

Les entreprises agricoles

La première préoccupation de la fédération est la survie et la pérennité des entreprises agricoles directement touchées par le projet.

Comme le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris des négociations directes avec le promoteur et que celles-ci semblent bien se dérouler, la Fédération portera une attention particulière à deux fermes familiales; Ferme Sainte-Catherine et Ferme Fairview.

Ferme Fairview est en opération depuis plus de cent ans ce qui en fait une des fermes les plus âgées en Estrie. Cette ferme familiale dont la principale production est le lait possède une relève assurée.

Ferme Sainte-Catherine est une entreprise horticole (maraîchère, fruitière et floricole) qui opère depuis une vingtaine d'années. C'est une entreprise familiale qui a, elle aussi, une relève assurée.

Ces deux entreprises sont bien implantées dans leur milieu et leur rentabilité ne fait pas de doute. Sans l'intervention du promoteur, on peut affirmer que les deux entreprises auraient un avenir prometteur.

Notre position

La Fédération de l'UPA-Estrie reconnaît la nécessité et le bien-fondé du projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410. Le manque de vision des instances municipales en matière d'aménagement du territoire a eu comme conséquences le développement de quartiers résidentiels au sud du tracé. Dans ce contexte, le promoteur a décidé d'abandonner le tracé sud dans la portion ouest.

Dans le cas de ferme Sainte-Catherine, pour le promoteur le calcul est simple: éviter de s'aliéner 300 familles alors que le tracé nord n'impliquera qu'un seul propriétaire et ce, même si les coûts sont équivalents ? Force est de constater que le gouvernement pourrait faire le même calcul pour des raisons évidentes.

Si cela devait être le cas, comme pour la ferme Fairview, tous les moyens devront être envisagés afin que cette entreprise puisse poursuivre ses activités dans un contexte équivalent ou supérieur.

Les recommandations de la Fédération de l'UPA-Estrie

Les derniers rapports (Expertises agricoles relatives aux entreprises agricoles visées) ne furent reçus que très tardivement soit le 15 septembre. Le rapport visant Ferme Ste-Catherine n'est désormais plus très optimiste quant aux possibilités de maintien en opération de l'entreprise. Conséquemment, la Fédération de l'UPA-Estrie a choisi de déposer des recommandations générales liées au tracé dans son ensemble et d'autres plus spécifiques aux entreprises qui seront présentées par ordre de priorité.

Recommandation Générale - 1

La Fédération de l'UPA-Estrie recommande que le promoteur mette en place un comité de suivi des travaux en milieu agricole impliquant, entre autres, un représentant de la fédération.

Recommandation Générale - 2

La Fédération de l'UPA-Estrie recommande que le gouvernement du Québec impose une modification du schéma d'aménagement de la Ville-MRC de Sherbrooke afin de baliser le développement urbain et d'éviter son étalement urbain au sud du tracé.

Recommandation Spécifique -1a

La Fédération de l'UPA-Estrie recommande que le gouvernement impose au promoteur un plan détaillé de maintien de Ferme Fairview réalisé conjointement avec les propriétaires et les représentants de la fédération.

Ledit plan pourra comprendre le déplacement de bâtiments, le remplacement de bâtiments, le remplacement de parcelles agricoles, des compensations monétaires pendant les travaux de construction, des compensations en lien avec les impacts permanents, le tout en conformité avec le contenu de l'expertise agricole (7 septembre 2006).

Recommandation Spécifique - 2a

La Fédération de l'UPA-Estrie recommande que le gouvernement du Québec impose au promoteur la variante B-Sud afin d'éviter les terrains de Ferme Sainte-Catherine.

Recommandation Spécifique - 2b

Si la recommandation spécifique – 2a devait être rejetée par le gouvernement, la Fédération de l'UPA-Estrie recommande qu'il impose au promoteur un plan détaillé de maintien de Ferme Sainte-Catherine réalisé conjointement avec les propriétaires et les représentants de la fédération.

Ledit plan pourra comprendre le déplacement de bâtiments, le remplacement de bâtiments, le remplacement de parcelles agricoles, des compensations monétaires pendant les travaux de construction, des compensations en lien avec les impacts permanents, etc.

S'il y a lieu, les terrains de remplacement devraient être valorisés le plus rapidement possible afin d'éviter une période de transition trop longue suite à la perte de superficie actuellement en culture.

Recommandation Spécifique - 2c

La Fédération de l'UPA-Estrie recommande que si le plan proposé par le promoteur en vertu de la recommandation spécifique-2b ne devait pas satisfaire les propriétaires de Ferme Ste-Catherine, le promoteur devrait procéder à l'achat total de l'entreprise selon la valeur la plus élevée entre la valeur résidentielle du secteur ou la valeur de remplacement agricole.

À cette compensation liée aux terrains s'ajouterait une compensation relative aux immeubles existants et aux équipements.

Un évaluateur agréé mandaté par l'entreprise et aux frais du promoteur procéderait à l'évaluation.

Conclusion

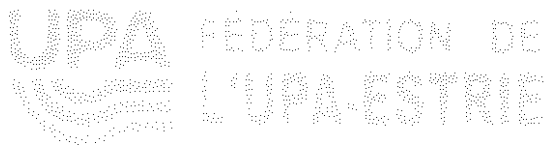
Comme nous l'écrivions précédemment, lorsque vient le temps de développer de grands projets, les producteurs agricoles et forestiers sont souvent touchés et de toute évidence, ce sera encore le cas cette fois-ci.

Vivre une telle expérience est un véritable cauchemar pour plusieurs, spécialement pour ceux qui en plus de voir leur lieu de résidence affecté, verront leur gagne-pain être gravement touché, voire disparaître.

Dans ce contexte, le promoteur se doit d'être innovateur et grandement compréhensif et éviter de se cacher derrière les procédures d'expropriation. Il se doit de négocier de manière ouverte et généreuse d'autant plus que les coûts relatifs aux deux entreprises sont négligeables par rapport au coût total du projet.

La Fédération de l'UPA-Estrie tient à souligner qu'elle est heureuse d'avoir participé aux processus de consultation du BAPE et espère que la commission recevra positivement ses recommandations.

Finalement, nous tenons à remercier la présidente et le commissaire de leur écoute et de leur ouverture.



4300, Boulevard Bourque

Rock Forest (Québec) J1N 2A6

Téléphone : (819) 346-8905

Télécopieur : (819) 346-2533

Courriel : estrie@estrie.upa.qc.ca

Président : Noël Landry

Directrice régionale : Diane Lacroix, CGA

Rédaction : François Thomas, urbaniste

Responsable de l'aménagement